Image not found or type unknown

Y a t-il un vice de procédure

Par **Marko72**, le **10/04/2009** à **07:36**

Bonjour,
voilà je suis passer au tribunal pour la garde de ma fille, j'ai été convoqué trois fois les deux premiére fois la parti adverse avias demandé le renvoi. A la troisiéme convocation, mon avocat ma dit de ne pas me deplacer car il allais demander le renvoi car la parti adverse ne lui avais pas fourni les piéce mise en annexe du dossier. Le jour du jugement, la juge a rejetté la demande de renvoi faite par mon avocat est a jugé l'affaire. Donc, je voulais savoir si il y a vice de procédure, si je peux faire annuler les piéces de la parti adverse pour défaut de les avoir transmise et faire annuler la décision et qu'elle est la procédure a faire?
D'avance merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés